

Cette déclaration de la Mission *a a b a c a* MIOE conjointe de l' *c a* démocratie durable en Afrique (EISA) et du Centre Carter (TCC) est préliminaire et couvre tous les aspects du processus électoral, *a b a* le processus électoral suit toujours son cours. Des phases essentielles restent à accomplir, notamment *a c* des résultats préliminaires par la Commission électorale indépendante (CEI) et le traitement du contentieux éventuel avant la proclamation des résultats définitifs par le Conseil constitutionnel (CC). La MIOE n'est en mesure que de ses observations faites jusqu'à ce stade du processus. Elle

- ◁ La pandémie de COVID 19 et l'état d'urgence ont servi de subassement pour modifier le Code électoral par ordonnance six mois avant le scrutin, sans consensus préalable de la classe politique ivoirienne.
- ◁ La République de Côte d'Ivoire devrait être particulièrement sensible au respect des décisions de la justice internationale et, notamment, des récents arrêts de la Cour africaine de droits de l'homme et des peuples dont les décisions s'imposent à elle.
- ◁ La liberté de réunion et de manifestation a été limitée par l'imposition d'une autorisation préalable soumise

Sur invitation des autorités ivoiriennes, EISA et TCC ont déployé, depuis août 2020,

devant le CC s'est

jurisprudence, qui se fondait, en 2018, sur la possibilité d'appliquer le principe de continuité législative prévue à l'article 183¹¹, faisant alors revivre une disposition de la Constitution de 2000.

Tant la constitution de 2000, que

temps pour l'enrôlement des électeurs, puis pour 15 jours en octobre 2020, s'appuyant sur les mêmes objectifs de participation et d'élections apaisées. Enfin, la mise en place, par la CEI avec l'appui du PNUD, d'un centre média dont l'objectif était de maintenir un vivier de journalistes relais de l'information électorale, ne s'est pas concrétisée.

La CEI a, notamment, pour mission de maintenir un fichier électoral national à jour, au travers de révisions annuelles. Issu des recommandations de l'accord politique de Ouagadougou (APO) signé le 7 mars 2007, le fichier électoral source a été abouti en 2010, à l'issue d'un travail complexe d'audiences foraines, de reconstitution des registres d'état civil, d'enrôlement biométrique, puis de recouplement avec une dizaine de fichiers nationaux. Cet exercice a permis de dégager un premier fichier constitué de 5

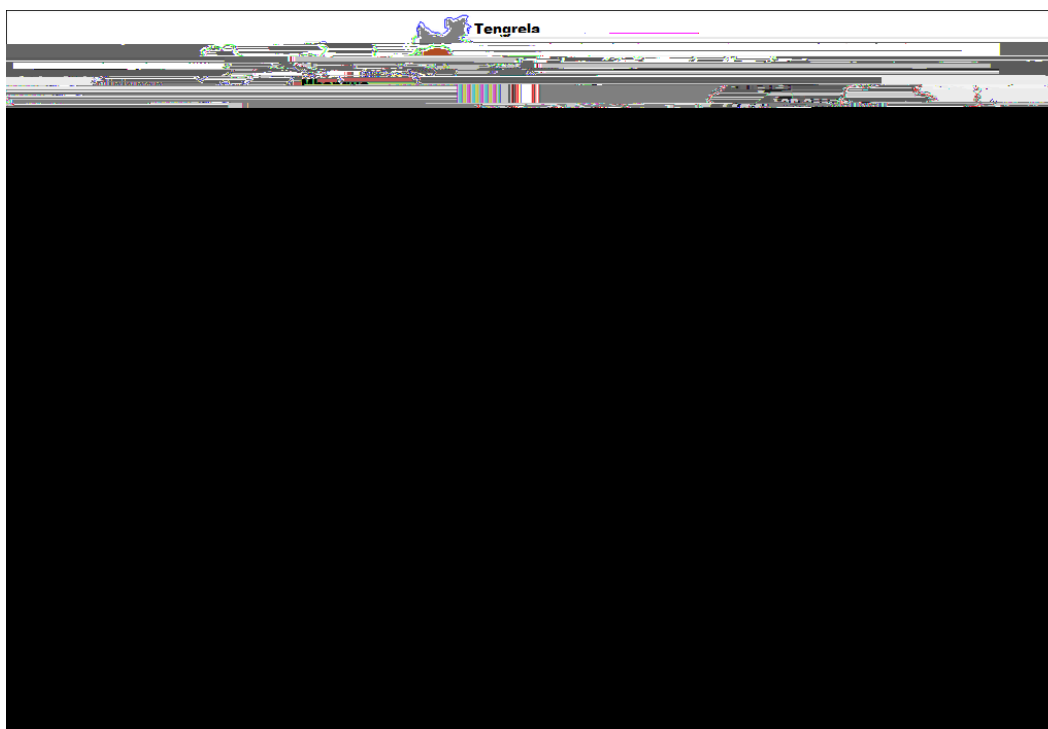
exercices de révision, celle de 2020 a permis d'augmenter la population électorale de 1,14%, l'une des plus fortes croissances depuis 2010, pour autant toujours en deçà des 2,6% du taux de croissance démographique annuel.

Au vu de ces éléments, la demande récurrente de l'opposition de pouvoir réaliser un audit international du fichier électoral ivoirien permettrait effectivement de déterminer, avec précision, si les listes électorales sont

Plus des 10 000 observateurs ont été annoncés être accrédités par la CEI. Plusieurs plateformes nationales ont été accréditées par le CEI telles que la Plateforme des organisations de la société civile pour l'observation du processus électoral en Côte d'Ivoire (POECI) ; le Programme transition et inclusion politique (PTI) ; l'Initiative de dialogue et recherche Action pour la paix (INDIGO) ; la Coalition de la société civile pour la paix et le développement démocratique en Côte d'Ivoire (COSOPCI), le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) pour suivre les différentes étapes du processus. Le jour du scrutin, les observateurs de la MIOE ont rencontré des observateurs nationaux dans 26% des bureaux de vote visités.

La CEI a accrédité également plusieurs de missions d'observation électorales internationales de court-terme et, notamment,

- ◁ Dans la région du Sud-Comoé (sous-préfecture de Bonoua), 13 lieux de vote (LV) sur 28 n'avaient toujours pas pu ouvrir à la mi-journée. Une situation sécuritaire dégradée a, en effet, prévalu tout au long du scrutin. Ainsi, 10 LV n'ont jamais pu ouvrir, sept d'entre eux n'ayant pu recevoir le matériel électoral et trois ayant été saccagés. Au total, 59 BV sur 119 n'ont jamais pu ouvrir, pour permettre aux électeurs d'exercer leur droit civique. Dans les autres départements du Sud-Comoé, 42 BV n'ont pas pu ouvrir.
- ◁ Dans la région de Gbèkè (département de Sakassou), le vote n'a pu se dérouler qu'en centre-ville, 128 BV implantés en zone rurale n'ont jamais pu ouvrir du fait d'incidents. Dans cette même région, dans le département de Béoumi (sous-Préfectures de Bodokro, Kondrobo, Sakasou et Andokekrenou) 131 BV n'ont pas pu ouvrir sur 187 ; dans le département de Bouaké (sous-Préfectures de Botro et Bouaké), a contrario, la grande majorité des BV a pu ouvrir, sans que leur nombre précis n'ait pu encore être réconcilié à ce jour.
- ◁ Dans le district autonome de Yamoussoukro, la situation s'est avérée très tendue la veille et le jour du scrutin, avec des barrages, des coups de feu et des intimidations récurrentes de jeunes à moto munis de machettes. Cet environnement dégradé n'a pas permis à 276 bureaux de vote d'ouvrir sur 359 soit 77% des bureaux du district.
- ◁ Dans la région de Béliér (département de Tiébissou), 113 des 139 BV sont restés fermés toute la journée. En outre, sur les 26 BV restés ouverts, seuls 22 ont pu centraliser des résultats, 4 d'entre eux ayant été saccagés.
- ◁ Dans la région de Marahoué (département de Bouaflé), des retards ont été observés pour l'ouverture du scrutin, du fait de barricades. A la fin de la journée, 119 BV n'avaient toujours pas pu ouvrir, particulièrement en zone rurale.
- ◁ Dans la région de la Mé, la situation sécuritaire dégradée a empêché d'organiser le vote dans 97 des 236 BV.



Les observateurs de la MIOE ont observé les opérations d'ouverture dans 15 des 33 régions et districts autonomes du pays. La situation très tendue à Yamoussoukro n'a pas permis d'observer le matin du scrutin. De manière générale, la situation sécuritaire a entraîné de nombreux retards dans l'ouverture des BV ou les , qui ont pesé sur le respect des procédures d'ouvertures prévues par la CEI. En effet, les retards observés ont précipité les membres des bureaux de vote pour ouvrir les bureaux au plus vite, sans respecter tous les points de procédure.

Retards observés à l'ouverture

Dans 10 des 15 régions observées, des retards raisonnables ont été relevés pour l'ouverture des BV, le temps que les forces de l'ordre assistent les membres des bureaux de vote (MBV) pour sécuriser les opérations. De fait, seuls 54% des BV ont ouvert à l'heure légale, soit 8h, 26% dans les 30 minutes, 11% avec une heure de retard et 9% ont ouvert avec plus d'une heure de retard. Cette observation ne porte, bien sûr, que sur les BV ouverts et observés le jour du scrutin.

Environnement général

Des files d'attente ont été observées, à l'ouverture, dans 66,66% des BV visités. En effet, les retards observés ont nécessité de mettre en attente les électeurs. Pour autant, l'environnement immédiat des BV a permis de conduire l'ouverture dans de bonnes conditions, dans 100% des cas. Les forces de l'ordre étaient systématiquement présentes, à l'extérieur, et ont positivement garanti la sécurité des opérations dans 82% des cas. Dans 100% des BV observés, au moins un représentant des partis politiques était présent.

Procédures d'ouverture

Les procédures prévoyaient que les MBV soient présents dès 7h du matin. Eu égard aux conditions sécuritaires, nombre d'entre eux ont préféré attendre les forces de l'ordre. Ainsi, seulement 66,7% des MBV étaient à l'heure.

Les opérations d'ouverture ont été généralement respectées, comme suit : i) le tirage au sort de l'emplacement de

Participation des représentants des partis politiques

Des représentants d'Alassane Ouattara étaient présents dans 83% des BV observés. Ceux de Konan Kouadio Bertin (KKB) étaient, quant à eux, dans 16 % des BV. Aucun représentant de Henri Konan Bédié et Pascal Affi N'Guessan n'étaient présents, conformément au mot d'ordre de l'opposition de boycotter activement le processus électoral. Enfin, les observateurs ont noté que les représentants des candidats interféraient avec le processus de vote dans seulement 3 % des BV visités.

Observation des opérations de vote par des organisations nationales

Des observateurs nationaux ont été identifiés dans 26% des BV visités. La mission a pu rencontrer les observateurs